CONSIDÉRATIONS

N° 247.

SUR

L'HYGIÈNE DES FEMMES ENCEINTES;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 24 novembre 1828;

PAR LOUIS-CÉSAR GRASSET, de Montelimart,

Département de la Drôme,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 13.

1828.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL.
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	ANDRAL, *Examinateur.*
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. / ROUX, *Suppléant.*
Pathologie médicale	FIZEAU. / FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON, *Examinateur.*
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL, *Président.* / CHOMEL. / LANDRÉ-BEAUVAIS. / RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON, *Examinateur.* / BOYER. / DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DÉNEUX.

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX PELLETAN père, VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs.
Arvers.	Gibert.
Baudelocque.	Kergaradec, *Examinateur.*
Bouvier.	Lisfranc.
Breschet.	Maisonabe.
Cloquet (Hippolyte).	Parent du Chatelet.
Cloquet (Jules).	Pavet de Courteille.
Dance, *Suppléant.*	Ratheau.
Devergie.	Richard.
Dubois.	Rochoux.
Gaultier de Claubry.	Rullier.
Gérardin.	Velpeau.
Gerdy, *Examinateur.*	

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions emises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE,

Docteur en médecine.

A MA MÈRE.

L.-C. GRASSET.

CONSIDÉRATIONS

GÉNÉRALES

SUR LA GROSSESSE.

La grossesse est l'état dans lequel se trouve la femme depuis le moment où elle a conçu jusqu'à celui de l'accouchement. Quoique cet état soit naturel, les nombreuses incommodités dont il est accompagné chez la plupart des femmes l'avaient fait regarder comme appartenant à la pathologie, et cette opinion est encore celle du vulgaire, qui considère la gestation comme une maladie de neuf mois. Si cependant l'on fait attention que plusieurs femmes n'éprouvent aucun changement dans leur santé, que d'autres même, loin d'être incommodées, se portent mieux pendant le temps de sa durée, on ne balancera pas à se ranger de notre opinion, et à regarder la grossesse comme un état physiologique exerçant une influence plus ou moins grande sur le physique et le moral de la femme.

La gestation ayant été divisée en trois périodes distinctes, sous le rapport des accidens qui peuvent survenir pendant sa durée, je suivrai cette marche, et rapporterai à chaque période les accidens qui s'y rattachent.

Première période.

Du moment où la conception a eu lieu, l'utérus devient un centre de fluxion et d'activité, duquel irradient un grand nombre de sympathies, à raison des nombreuses connexions qui lient ce viscère aux autres organes ; c'est alors qu'il survient chez la femme des changemens dont il est quelquefois difficile de se rendre compte, et qui varient autant par leur bizarrerie que par leurs différences dans diverses femmes grosses. Telle femme, de vive et enjouée qu'elle était avant d'être enceinte, devient triste et inquiète dès qu'elle a conçu, tandis que telle autre n'en est que plus gaie et plus aimable. Quelquefois l'état de grossesse n'a aucune influence sur le caractère de la femme : mais il produit en général beaucoup de dérangemens et d'irrégularités dans la digestion, par l'intime sympathie de l'utérus avec les organes digestifs ; aussi le ptyalisme, la perte d'appétit, le goût dépravé, des aigreurs, des nausées et des vomissemens sont les accidens les plus fréquens de cette période.

Deuxième période.

Celle-ci commence vers le quatrième mois. Aux affections de la première période, qui sont de nature nerveuse, en succèdent d'autres qui varient suivant l'idiosyncrasie de la femme. C'est à cette époque qu'on voit se manifester, chez la femme d'un tempérament sanguin, les douleurs des mamelles, la toux, le crachement de sang, et quelquefois les affections comateuses, si l'on ne remédie promptement à la trop grande quantité de sang, qui se trouve aussi dans une disproportion trop considérable avec celui dont le fœtus a besoin. A la fin de la même période paraissent l'insomnie, les douleurs des cuisses, des aînes, des reins, douleurs d'autant plus fortes que la femme aura moins souvent goûté le bonheur d'être mère. Ces douleurs sont dues à la pression qu'exerce l'utérus par son développement sur les nerfs dont l'entrelacement tapisse la face interne du bassin.

Troisième période.

La troisième et dernière période de la grossesse s'étend du septième au neuvième mois. L'utérus, qui est alors très-distendu, refoule les viscères de l'abdomen vers sa partie supérieure, rétrécit le diamètre perpendiculaire de la poitrine, et rend la respiration plus ou moins pénible en empêchant l'ampliation des poumons. La constipation, la dysurie, l'incontinence d'urine, les hémorrhoïdes, les varices, l'œdème, doivent être attribués à la compression faite par l'utérus sur le rectum, la vessie, les veines iliaques primitives et les principaux troncs sympathiques.

Tels sont les accidens qui traversent le plus souvent le cours de la gestation. Si la femme enceinte ne peut pas toujours les éviter, au moins pourra-t-elle souvent les prévenir ou les alléger en se conformant aux règles hygiéniques.

HYGIÈNE.

L'hygiène est cette partie de la médecine destinée à nous instruire sur la nature et le choix des moyens propres à nous conserver la santé et à préserver des maladies.

Si les personnes douées d'une grande force d'organisation ne sont pas dans la nécessité de s'astreindre exactement à ses lois, il n'en est pas de même de la femme grosse, dont l'organisation, modifiée par la gestation, est exposée à tant d'affections diverses, que les moindres écarts dans le régime pourraient donner lieu aux accidens les plus graves ; de là la nécessité d'un régime plus ou moins sévère et différent, selon son tempérament, ses habitudes et la condition de sa vie.

En adoptant la belle classification du professeur *Hallé*, nous allons parcourir successivement les six classes des matières de l'hygiène, et nous indiquerons dans chacune d'elles tout ce qui est relatif à notre sujet.

PREMIÈRE CLASSE.

Circumfusa.

Air. L'air, destiné à entretenir la vie en fournissant à la respiration les principes nécessaires et en exerçant sur l'économie animale différentes influences, peut agir sur nous d'une manière plus ou moins nuisible, à cause de la disproportion de ses principes constituans, du changement de ses propriétés physiques, et suivant les substances particulières dont il peut se charger. Il n'est donc pas indifférent à une femme enceinte d'habiter tel ou tel lieu, et de s'exposer sans précaution à toutes les vicissitudes de l'atmosphère. A la vérité, toutes les femmes enceintes n'ont pas également à craindre les mêmes influences. Les femmes de la campagne, menant habituellement une vie très-active, et obligées par état à des travaux très-pénibles, acquièrent une constitution tellement forte, qu'elles parviennent au terme de leur grossesse en bravant impunément les intempéries des saisons, tandis que les femmes élevées dans la mollesse et l'oisiveté, jouissant de toutes les faveurs de la fortune, sont loin de pareils priviléges. Voilà celles qui ont un besoin inévitable des lois de l'hygiène; elles ne sauraient s'en écarter qu'au préjudice du fruit qu'elles portent dans leur sein. Pendant la gestation, la nature est toute entière occupée du travail important qui s'opère dans l'utérus; les forces vitales se concentrent sur cet organe : aussi leur résistance contre les influences atmosphériques est moins grande, et par conséquent les précautions à prendre pour s'en garantir deviennent plus importantes.

Les femmes enceintes se garantiront donc soigneusement d'un air froid et humide, car il occasionne des affections catarrhales de la poitrine, accompagnées presque toujours d'une toux intense, dont les secousses peuvent produire l'avortement; elles éviteront aussi l'air chaud et humide, attendu qu'il relâche tout le système, qu'il amène

une langueur générale, et rend la femme plus susceptible de contracter des maladies. Il est donc bien important pour elles de ne point affronter l'intempérie des saisons avec une aveugle indifférence. Cependant, si une femme enceinte était obligée de s'exposer à ces intempéries, elle doit se mettre en état d'y résister; elle y parviendra en ayant soin de se vêtir convenablement, de se restaurer à l'aide d'une nourriture légèrement succulente, en faisant usage d'une boisson un peu tonique; mais si, au lieu d'en user modérément, elle allait se surcharger l'estomac d'alimens trop indigestes et d'une grande quantité de boissons, loin d'augmenter la réaction, elle ne ferait qu'ajouter à la cause débilitante, et ses forces suffiraient à peine pour lutter contre une pareille imprudence. Les femmes enceintes doivent s'interdire les promenades du soir. Dans la saison chaude, elles préféreront celles du matin après le lever du soleil : alors l'air n'est point chargé d'humidité comme celui du soir. Pendant l'hiver, l'automne et le printemps, elles choisiront le milieu du jour.

L'air vicié dans ses propriétés chimiques n'est pas moins dangereux : aussi les femmes, que la gestation rend sujettes aux syncopes, aux céphalalgies, doivent éviter les spectacles, les bals, les cercles nombreux, et en général tous les lieux où l'air est altéré, vicié par la respiration, les émanations animales et une chaleur concentrée. L'on sait combien l'air des prisons et des hôpitaux leur est funeste : puisqu'il n'est pas rare de voir régner dans les salles qui leur sont destinée des mortalités effrayantes; elles fuiront encore avec beaucoup de soin le voisinage des marais, des tanneries, des mégisseries, et autres lieux où des substances animales et végétales sont en putréfactions.

Il n'est pas jusqu'aux odeurs les plus suaves dont on ne doive redouter l'impression ; l'on a vu ces odeurs, comme celles de la rose, du jasmin, produire pendant la gestation de violents maux de tête, des syncopes et autres accidens nerveux. Il importe donc de recommander aux femmes enceintes de se soustraire aux impressions des substances odorantes, et d'éviter surtout d'en remplir des vases dans

leur chambre à coucher; elles ont le double inconvénient d'affecter par leur arome, et de décomposer l'air pendant l'obscurité en absorbant l'oxygène, et en dégageant du gaz acide carbonique.

Habitations. Quand aux habitations, le choix n'en est pas indifférent. Les femmes enceintes éviteront les appartemens bas et humides, ceux qui sont récemment blanchis ou vernis, les bâtimens de nouvelle construction ; elles devront, au contraire, lorsqu'elles le pourront, car malheureusement le nombre des choses commodes est très-grand pour quelques-unes et très-limité pour le plus grand nombre, choisir une habitation vaste, bien aérée, située sur un terrain sec, élevé, où règne une douce température, exposé aux rayons vivifians de la lumière. La campagne, en général, offre des avantages inappréciables : pureté de l'air, agrément et variété des promenades, simplicité des goûts, éloignement des passions et des intrigues : que de raisons pour engager les femmes enceintes à fuir le séjour des villes, lorsque leurs facultés et les circonstances le permettent!

Je ne dois point passer sous silence l'usage des chaufferettes, que les femmes placent ordinairement sous leurs pieds, et qu'elles recouvrent de leurs vêtemens. Comme cet usage abusif peut porter sur l'utérus une action affaiblissante, et engendrer les maladies les plus désagréables, les femmes enceintes ne sauraient donc trop l'éviter. Ces sortes de foyers mobiles, outre qu'ils exposent à des dangers très-grands, répandent une mauvaise odeur, et produisent sur les cuisses des taches ou ecchymoses que le temps ne peut effacer.

Le feu de bois dans les cheminées est sans contredit le meilleur, le plus salutaire; il fait rejeter celui de charbon de terre et autres combustibles analogues et brûlés dans un poële.

DEUXIÈME CLASSE.

Applicata.

Vêtemens. Les vêtemens ayant la propriété de préserver le corps des intempéries des saisons ; les femmes enceintes, chez qui, comme nous l'avons déjà dit, la sensibilité est augmentée, auront égard, dans le choix qu'elles feront, à leur idiosyncrasie et aux influences atmosphériques. Les vêtemens qui réuniront la souplesse à la légéreté seront préférables : ainsi, pendant l'hiver, les tissus laineux, reconnus mauvais conducteurs du calorique, garantiront mieux du froid et devront obtenir la préférence. En été, au contraire, elles se serviront de tissus secs, minces, et tirés du règne végétal, qu'elles auront soin de renouveler pour éviter les mauvais effets d'une sueur abondante et évaporée sur le corps. Dans toutes les saisons, les femmes enceintes se garderont de diminuer, sans précautions, le nombre de leurs vêtemens.

Je n'ai point l'intention de m'ériger ici en réformateur de la toilette des dames ; je ne puis cependant passer sous silence cette habitude funeste qu'ont le plus grand nombre d'elles de porter, pendant une partie de leur grossesse, des corsets garnis de baleines et de bucs, que la mode rend malheureusement trop nécessaires. On aime, il est vrai, à avoir une taille svelte et bien pincée, des épaules fortement portées en arrière pour rendre la poitrine plus saillante, une gorge bien soutenue et bien séparée ; mais quels effets malheureux ne résultent pas pour la mère et pour l'enfant de cette compression thoracique et abdominale : l'avortement n'est-il pas le plus terrible? Ainsi, dès qu'une femme se croit enceinte, elle doit, pour sa propre conservation et pour celle de son fruit, secouer aussitôt le joug tyrannique d'une mode capricieuse, et ne porter que des vêtemens larges, surtout dans la dernière période de la gros-

sesse. Les anciens avaient senti combien il importe aux femmes de ne pas serrer leurs vêtemens pendant la gestation ; et la loi obligeait les dames romaines de quitter, lorsqu'elles étaient grosses, la ceinture dont elles avaient l'habitude de se serrer au - dessous des seins.

Les femmes enceintes éviteront également de comprimer leurs membres inférieurs aux environs des articulations du genou, et elles ne se serviront que de souliers larges et à talons plats.

Lits. Les lits, destinés au repos et à la réparation des forces, doivent être de nature à céder modérément au poids du corps. En général la couche des femmes enceintes doit être placée dans un appartement vaste, bien aéré, et garnie d'enveloppes, dont le nombre et la propriété non conductrice du calorique soit en rapport avec la température de l'atmosphère. En sortant du lit, il est prudent qu'elles évitent le changement subit de température ; elles tâcheront aussi de ne point contracter l'habitude de chauffer leur lit. Le froid donne de l'énergie, la chaleur énerve et dispose aux pertes.

Bains. Parmi les soins extérieurs du corps, les bains méritent une attention particulière, comme étant des moyens de propreté et des agens prophylactiques. Les anciens, entr'autres *Avicennes* et *Mauriceau*, proscrivaient les bains pendant la grossesse, surtout au commencement, pensant qu'ils devaient relâcher le col de l'utérus et le disposer à s'ouvrir. Mais aujourd'hui leur efficacité est généralement reconnue ; leur emploi et leur fréquence doivent varier suivant le tempérament des femmes : ainsi une femme faible et indolente, dont la fibre est molle, s'interdira les bains, ou n'en prendra que deux ou trois, à une fraîche température, afin de donner du ton aux organes ; elle aura la précaution d'y rester peu de temps, de faire en sortant des frictions sèches et aromatiques sur toute l'habitude du corps, et de se livrer ensuite à un exercice modéré. Au contraire, les femmes

très-nerveuses qui, à la moindre occasion, sont sujettes à des coliques et autres affections spasmodiques qui les menacent d'avortement, trouveront leur soulagement dans l'usage des bains. Ils conviennent aussi, surtout au commencement et à la fin de la gestation, aux femmes enceintes pour la première fois, et qui éprouvent des douleurs vers l'utérus; celles qui sont d'un tempérament sanguin, sujettes aux maux de tête et aux palpitations, n'en useront que sobrement et comme moyen de propreté. On peut prendre les bains à toutes les heures de la journée, pourvu que l'estomac soit vide; le matin à jeun et le soir long-temps après avoir mangé, sont cependant les momens les plus favorables.

Je ne pense pas que les bains de siége, les pédiluves, soient expressément défendus pendant la gestation : nous savons très-bien qu'un grand nombre de filles emploient ces derniers dans une intention criminelle, et presque toujours infructueusement.

TROISIÈME CLASSE.

Ingesta.

Alimens. Les nombreuses modifications qu'éprouvent les fonctions pendant la gestation rendent difficile, pour ne pas dire impossible, la prescription d'un régime alimentaire applicable à toutes les femmes indistinctement : aussi le médecin doit-il étudier les modifications, les goûts, les appétits bizarres, les incommodités sans nombre dont elles peuvent être atteintes, la différence des constitutions, des climats, des saisons, les idiosyncrasies, les conditions diverses. Il faut aussi accorder quelque chose aux habitudes et surtout à l'expérience, qui, mieux que personne, apprendra à la femme quels sont les alimens qui répugnent ou qui conviennent à son estomac. Mais de quelle nature doivent être les alimens dont useront les femmes enceintes ?

On ne peut rien fixer d'invariable à ce sujet; je leur conseillerai de suivre l'avis que donne *Hippocrate* dans son aphorisme 38, sect. 2 : *Paulò deterior et potus et cibus, jucundior autem, eligendus potiùs quàm meliores quidem, sed ingratiores.* « Il faut préférer une nourriture et une boisson agréables, quoique moins salubres, à des alimens et à une boisson plus salubres, mais désagréables. » Ainsi les femmes enceintes ne s'abstiendront d'aucune espèce d'alimens dès qu'elles s'en trouveront bien. Cependant ne peut-on pas établir comme règle générale qu'elles doivent s'abstenir des alimens âcres, excitans, épicés; des substances grasses, visqueuses, des viandes salées, des pâtisseries, en un mot de toutes les substances échauffantes, qui produisent des rapports brûlans en laissant sur les voies digestives un sentiment de fatigue et d'oppression ; c'est dans le règne végétal et parmi les substances animales d'une digestion facile que les femmes enceintes doivent puiser leur nourriture, et être alors plus sobres et plus tempérantes que dans tout autre état. Cependant il est un préjugé généralement répandu parmi le peuple, qu'une femme enceinte doit manger beaucoup pour subvenir aux frais d'une double nutrition. Mais à combien d'accidens fâcheux, sans rayer de cette liste les indigestions, qui peuvent immoler un grand nombre de victimes, s'exposent ces dernières ; aussi il semble que la nature, toujours prévoyante, leur ait ôté l'appétit pour les soustraire aux accidens de la pléthore.

L'abstinence, comme l'intempérance, est également nuisible aux emmes enceintes.

Nous devons signaler encore ici un préjugé du vulgaire, qui se fait une sorte de culte de satisfaire les goûts, les envies bizarres de la femme, dans la persuasion où il est que, par un refus, l'enfant portera sur quelque partie du corps l'image de l'objet inutilement convoité. « Que de figures singulières ne verrait-on pas, dit *Buffon*, si les vains désirs des femmes étaient écrits sur la peau des enfans ! » Je pense qu'il faut, autant que possible, les satisfaire, non

pour éviter que le nouveau-né ne porte l'empreinte de l'objet que la mère aurait désiré, mais afin de ne pas nuire à son repos et à sa santé, et, par suite, à la nutrition du fœtus. Néanmoins si les choses appétées n'étaient que le résultat des goûts dépravés, comme le désir de manger de tout ce qui contient un principe alcalescent, tels que craie, charbon, cendres, ou les substances les plus acerbes, comme le vinaigre, etc., ce sera alors au médecin à examiner si ces goûts désordonnés dépendent de l'état de plénitude de la matrice ou d'une disposition particulière des premières voies, afin de diriger sa conduite d'après la route que semble indiquer la nature.

Boissons. Quant aux boissons dont la femme enceinte doit faire usage, l'habitude aura encore quelque part à leur choix; cependant les boissons où il entre de l'alcohol dans une assez forte proportion ne montent les forces qu'instantanément, augmentent l'irritabilité et peuvent occasionner des pertes, l'avortement; l'eau pure ou mêlée avec une petite quantité de vin, pour exciter un peu l'estomac, est la meilleure boisson. La nature des alimens déterminera la quantité qu'il convient d'en prendre. Les boissons chaudes doivent être interdites aux femmes enceintes; elles affaiblissent l'estomac, dérangent les digestions; les boissons à la glace leur seraient encore plus nuisibles; elles pourraient leur causer des coliques violentes et l'avortement. Celles qui auront contracté l'habitude de prendre du café pourront en continuer l'usage, en ayant soin de le couper avec une plus grande quantité de lait, surtout dans les premiers mois, pendant lesquels elles éprouvent des symptômes d'irritation si prononcés.

QUATRIÈME CLASSE.

Excreta.

On partage en deux divisisions cette classe, qui comprend les évacuations naturelles et les évacuations artificielles, auxquelles on a recours lorsque les premières sont insuffisantes.

C'est surtout à l'époque de la grossesse qu'il importe de maintenir l'ordre dans l'exercice des fonctions de l'économie; aussi les femmes enceintes, à qui il n'est point permis de négliger les moyens qui tendent à la conservation de la santé, doivent-elles apporter toute leur attention à empêcher qu'elles ne soient troublées, ou à les rétablir promptement lorsque leur marche éprouve quelques entraves. Il est une loi générale à laquelle les femmes enceintes doivent se soumettre, c'est d'obéir au premier besoin qui les avertit de rendre les urines et les matières fécales; si elles résistent, la distension de la vessie et du rectum gêne le développement de l'utérus, et occasionne des douleurs sourdes dans la région pelvienne, des maux de tête violens et quelquefois l'avortement. Lorsque la vessie et les intestins n'ont plus la force d'expulser l'urine et les excrémens, l'art est obligé d'en provoquer la sortie; pour cela, il conviendra d'employer les alimens doux et rafraîchissans, les boissons émollientes et les lavemens de même nature; on se gardera d'abuser des derniers moyens : ils finiraient par produire l'atonie des organes, et ameneraient la nécessité d'y recourir habituellement, encore n'en obtiendrait-on souvent aucun résultat.

L'étude des phénomènes de la transpiration et de la sueur mérite une attention particulière de la part du médecin : les excrétions sont-elles abondantes, il en résulte de la faiblesse; leur suppression a-t-elle lieu, elle peut créer des accidens graves. C est principalement dans les vêtemens bien choisis qu'il faut chercher les règles de l hy

gième propre à entretenir une transpiration salutaire; nous en avons fait mention à l'article *applicata.*

L'état de gestation contr'indique-t-il toujours les purgatifs et les vomitifs ? Les premiers, s'ils sont drastiques, violens, aloétiques, doivent être proscrits. L'emploi des vomitifs réclame la plus grande prudence : s'ils sont administrés par une main habile, on n'aura pas à craindre l'expulsion prématurée du fœtus, qui, selon quelques praticiens, en est toujours la suite.

Plus les peuples sont ignorans, plus les préjugés qui existent au milieu d'eux sont difficiles, je dirai même impossibles à détruire. De ce nombre est la saignée. On voit tous les jours les femmes enceintes, surtout dans la classe du peuple, demander à être saignées, bien qu'elles jouissent de la meilleure santé. Il est même des praticiens qui, guidés par une routine aveugle, emploient la saignée pendant la gestation, au quatrième, au septième et à la fin du neuvième mois, comme s'il était possible d'assujétir à des préceptes rigoureux la marche de la nature. Ce n'est point parce qu'une femme est enceinte qu'il faut tirer du sang, c'est parce qu'elle éprouvera des accidens de nature à réclamer son secours. La saignée est essentiellement indiquée toutes les fois qu'il existe des signes de pléthore générale ; ainsi les femmes d'une constitution forte, sanguine, dont le pouls est plein, rebondissant, la face rouge, animée, qui éprouvent des insomnies, des maux de tête, des étourdissemens, des douleurs dans les lombes, un sentiment de chaleur dans la région hypogastrique, plus de sensibilité dans l'utérus, doivent se faire tirer du sang dans les premiers mois, comme le conseillent *Mauriceau* et *Levret.* La saignée est encore utile aux femmes qui en ont contracté l'habitude dans les grossesses précédentes, à celles qui ont déjà éprouvé plusieurs fausses couches ; dans ce dernier cas, il est prudent de la pratiquer avant l'époque où l'avortement s'est déclaré dans les grossesses précédentes. Elle est encore employée avec succès aux approches de l'accouchement, lorsque l'orifice de l'utérus

manque de flexibilité et de souplesse, pour se prêter à l'extension nécessaire à la sortie de l'enfant, lorsqu'il est dur, épais et gorgé de sang.

Si l'utilité de la saignée est évidemment démontrée dans les cas que nous venons de citer, pouvons-nous croire qu'il en est de même dans les circonstances opposées chez les femmes très-sensibles, nerveuses à l'excès; chez celles qui sont d'une constitution faible, d'un tempérament lymphatique? Alors la saignée est non-seulement inutile, mais elle est nuisible. Dans ce cas, il faut se borner à prescrire un bon régime, des toniques, quelques gouttes de bon vin et un exercice léger.

La saignée doit-elle être générale ou locale? Quelle indication se propose-t-on de remplir le plus souvent en la prescrivant? N'est-ce pas pour remédier aux accidens occasionnés par la pléthore? C'est donc la saignée générale qui convient le mieux. Si quelque organe était menacé d'une congestion sanguine, la saignée locale, après la saignée générale, en dégorgeant les vaisseaux capillaires, agirait plus efficacement. Dans le choix à accorder à la saignée, il faudra toujours préférer la saignée du bras à celle du pied; s'il survenait quelque accident à la suite de cette dernière, on ne manquerait pas d'accuser le médecin d'impéritie.

CINQUIÈME CLASSE.

Gesta.

Exercice. Un exercice modéré sera de toute utilité pour la femme enceinte : l'inaction affaiblit le corps, et le travail le fortifie; qui plus que la femme enceinte devra chercher dans l'exercice la force et la vigueur du corps, qui sont aussi pour l'âme la source de plus d'é-

nergie ? La gestation, en effet, l'a rangée parmi les êtres faibles, et c'est dans l'exercice habituel et bien ordonné de son système musculaire qu'elle trouvera les forces qui lui sont nécessaires ; cet exercice fortifie le corps, favorise l'appétit, active la digestion, facilite la conversion des matières alimentaires en notre propre substance, accélère la respiration et la circulation, entretient la liberté des excrétions et des sécrétions, augmente l'énergie des organes et imprime à tous les viscères de légères secousses favorables à leur activité ; et, en affermissant la santé de la mère, il favorise en même temps le développement du fœtus.

Les avantages de l'exercice ne sont jamais plus sensibles que chez ces robustes paysannes, qui doivent à l'activité la santé florissante dont elles jouissent ; elles ne changent pendant la gestation ni leur manière de vivre, ni leurs occupations, et mènent une vie très-active ; aussi la grossesse parcourt-elle ses périodes sans troubler ces femmes, qui accouchent d'un enfant gros et vigoureux ; tandis que nous voyons ces trois époques être plus orageuses chez les femmes de la classe aisée de la société, qui habitent nos villes, qui mènent une vie sédentaire et font peu ou point d'exercice : ces dernières sont frappées de la manière la plus violente de tout ce qui influe sur leur organisation ; elles avortent fréquemment, accouchent avec difficulté, éprouvent des pertes, etc.

L'exercice sera donc recommandé aux femmes enceintes. Les travaux rustiques, dirai-je aux femmes des villes, ne sont point faits pour vos mains délicates : occupez-vous du soin de votre maison, travaillez à tout ce qui est nécessaire au nouvel être que vous portez ; surtout prenez de l'exercice en plein air, dirigez vos pas vers des endroits gais qui puissent recréer la vue et occuper agréablement l'esprit. Tant de précautions deviennent superflues aux femmes de la classe ouvrière ; il serait à désirer qu'elles pussent s'abstenir, surtout après le sixième mois, de tout exercice capable de provoquer l'avortement, comme de porter des fardeaux pesans, de puiser de l eau, de

faire des marches forcées, en un mot, de tous les mouvemens qui impriment au corps de violentes commotions, et capables de les priver du fruit de leur fécondité.

Veille. Les veilles sont d'autant plus nuisibles à la femme pendant la gestation, que dans cet état elle est plus disposée au sommeil ; elle pourra obéir à cette propension ; mais le sommeil n'étant réparateur que lorsqu'on s'y livre durant le calme de la nuit, elle évitera de prolonger cette dernière aux dépens du jour.

SIXIÈME CLASSE.

Percepta.

Les sensations, les facultés intellectuelles et les affections de l'âme ayant une grande influence sur l'économie animale, les femmes enceintes doivent se mettre en garde contre tout ce qui pourrait les rendre ou trop vives ou trop subites. Puisqu'il est bien reconnu que le moindre trouble occasionne des désordres dans l'économie, les femmes enceintes, plus susceptibles que jamais des impressions que font sur elles les corps environnans, devront donc détourner leurs regards de tous les objets qui peuvent leur causer de vives émotions, soit agréables ou pénibles, tels que les spectacles en général, surtout les scènes tragiques, la lecture des romans, les tableaux qui présentent des objets lascifs. Ne devrait-on pas éloigner de l'entrée des églises et des promenades publiques cette foule de mutilés qui, pour intéresser la pitié des passans, montrent des membres difformes, des plaies dégoûtantes et des ulcères hideux ? Ce n'est pas que je pense que l'imagination de la mère puisse avoir une telle influence sur l'organisation du fœtus, que, lorsqu'elle est effrayée d'un objet quelconque, il se forme une difformité pareille sur la partie de son enfant correspondante à celle de l'objet difforme dont elle a été épouvantée ;

c'est seulement pour prévenir toute impression fâcheuse sur un esprit faible ; le fœtus jouissant, pour ainsi dire, d'une vie commune avec la mère, il est impossible que les agitations qu'elle éprouve ne lui soient plus ou moins préjudiciables. A la suite des impressions fâcheuses que les femmes enceintes sont susceptibles de recevoir, nous ne devons pas oublier les effets qu'elles peuvent éprouver d'un bruit violent et imprévu, plus ou moins nuisible, selon que la frayeur est plus grande et le souvenir plus durable. Il faut aussi éloigner les personnes qui, sous des dehors obligeans, viennent les entretenir d'événemens sinistres inventés ou réels, et augmenter par là les sollicitudes de la maternité. L'espoir et la confiance, voilà les sentimens que l'amitié doit insinuer dans leur esprit, et non ceux de la séduction, du malheur et de l'effroi. L'état de susceptibilité des femmes grosses donne aux affections de l'âme un grand empire, dans les villes surtout, où mille circonstances favorisent leur développement ; dans les campagnes, au contraire, où elles sont pour ainsi dire nulles, les femmes n'avortent guère qu'à la suite des coups, des chutes, des travaux fatigans.

Il faut écarter des femmes enceintes toute cause d'émotion trop vive, ne leur apprendre une bonne, une mauvaise nouvelle qu'avec la plus grande précaution ; une joie vive et subite, une frayeur, une grande surprise, ont plus d'une fois déterminé des convulsions, et par suite l'avortement. Il serait à désirer que les sages-femmes s'abstinssent de raconter des histoires, pour la plupart controuvées, d'accouchemen laborieux, où, sans leur dextérité, la mère aurait succombé : ne feraient-elles pas mieux de les entretenir dans des émotions douces, agréables, afin de ménager leur susceptibilité.

Il est des femmes dont l'imagination mobile et facile à s'alarmer commande aux personnes qui les approchent la douceur, la plus grande indulgence pour une foule de caprices et de bizarreries involontaires. De toutes les affections de l'âme, il n'y a que la gaîté douce et agréable qui puisse convenir aux femmes enceintes, et elles doivent faire tout leur possible pour se maintenir dans cet état.

Quant à ce qui concerne les plaisirs de l'amour, la femme étant enceinte, la nature est satisfaite, et le développement du fœtus, exigeant le calme des organes, paraît faire une loi de la continence : elle n'est cependant pas sans exception ; le tempérament, l'habitude, ou une disposition particulière et quelquefois instantanée des organes de la femme, sollicitent vivement le coït. Si l'on a lieu de craindre que la santé de la mère, nécessaire à l'enfant, soit compromise par le refus, il faut permettre un usage modéré des plaisirs du mariage, en recommandant les précautions qu'exigent l'état général des organes physiques et l'extrême sensibilité de la femme.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI

(*edente* PARISET.)

I.

Mulierem in utero gerentem ab acuto aliquo morbo corripi, lethale. *Sect.* 5, *aph.* 30.

II.

Mulieri in utero gerenti, tenesmus superveniens, abortire facit. *Sect.* 7, *aph.* 27.

III.

Mulieri in utero gerenti, si alvus multùm fluxerit, periculum ne abortiat. *Sect.* 5, *aph.* 34.

IV.

Prægnantes purgandæ, si materia turgeat, quadrimestres, et usque ad septimum mensem : hæc verò minùs. Juniores autem, et seniores fœtus, cautè vitare oportet. *Sect.* 4, *aph.* 1.

V.

Si metus et tristitia multo tempore perseverant, melancholicum hoc ipsum. *Sect.* 6, *aph.* 23.